

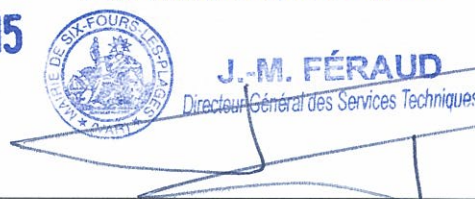


# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 1-3.c - Etudes Appropriée des Incidences (EAI) Natura 2000

**ACTE EXECUTOIRE**  
 Transmis en Préfecture le **16 AVR. 2015**  
 Publication du : **20 AVR. 2015**  
 ou  
 Notification du : .....  
 à Six-Fours les Plages le **20 AVR. 2015**

Annexé à la délibération  
 n° **14.354**  
 Pour le Maire et par délégation

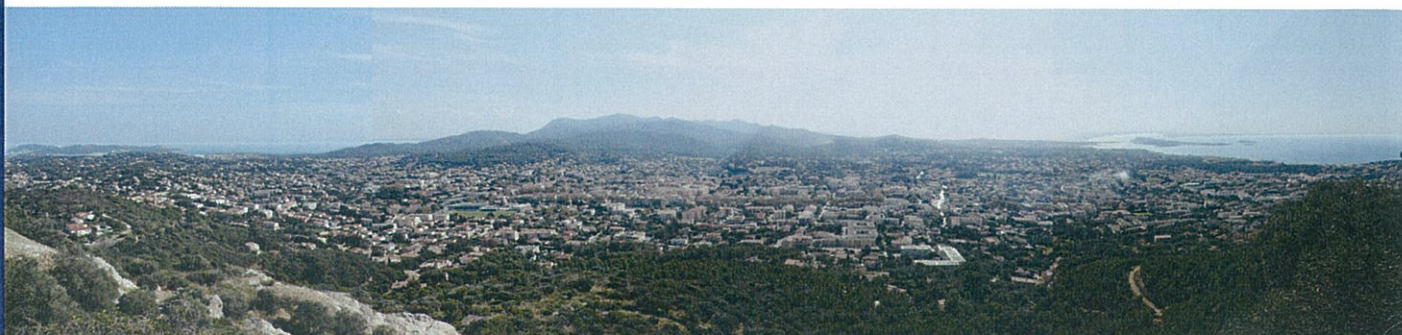


Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2009
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2014
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du <b>10 AVR. 2015</b>

Cachet de la mairie :



Parc d'Activités Point Rencontre  
 2 avenue Madeleine Bonnaud - 13 770 VENELLES  
 Tel : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78 – www.g2c.fr



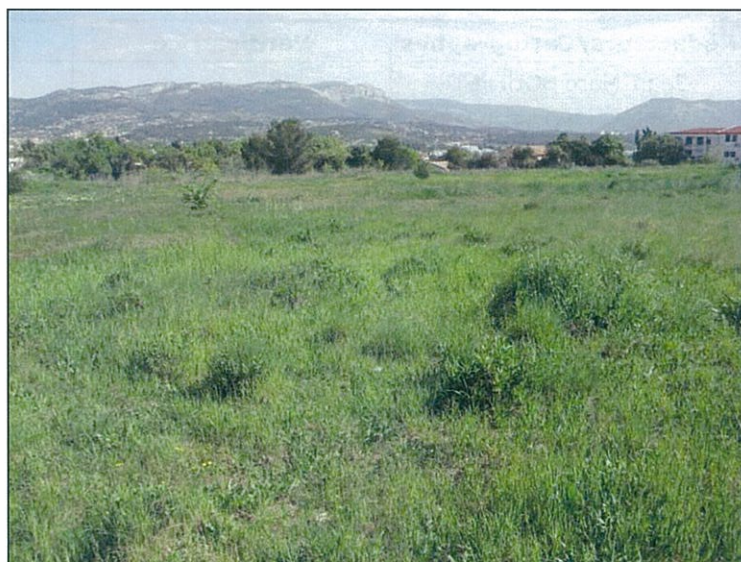


# **EVALUATIONS APPROPRIÉES DES INCIDENCES DANS LE CADRE DU PROJET DE PLU DE SIX-FOURS-LES-PLAGES (83)**

SIC FR9301610 « CAP SICIE - SIX FOURS »

SIC FR9302001 « LAGUNE DU BRUSC »

PSIC FR9301997 « EMBIEZ - CAP SICIE »



**Parcelle concernée par le projet d'urbanisation dans le cadre du PLU**




S.FLEURY, 13/04/2011, Six-Fours-lesPlages (83)

# EVALUATIONS APPROPRIÉES DES INCIDENCES DANS LE CADRE DU PROJET DE PLU DE SIX-FOURS-LES-PLAGES (83)

SIC FR9301610 « CAP SICIE - SIX FOURS »

SIC FR9302001 « LAGUNE DU BRUSC »

PSIC FR9301997 « EMBIEZ - CAP SICIE »

Date	Rédacteurs/Cartographes	Vérificatrice	Approbateur
29 mars 2012	Jean-Marc BOUFFET Sébastien FLEURY Cédric MROCZKO Jörg SCHLEICHER	Soline COUCOUREUX	Julien VIGLIONE
Visa :			

## Table des matières

---

Préambule .....	6
Partie 1 : Etat initial.....	7
1. Présentation du secteur d'étude .....	8
1.1. Localisation et environnement naturel .....	8
1.2. Situation par rapport aux périmètres à statut .....	11
2. Données et méthodes .....	14
2.1. Recueil préliminaire d'informations.....	14
2.2. Inventaires de terrain.....	14
2.3. Critères d'évaluation .....	15
2.4. Espèces d'intérêt patrimonial et enjeu local de conservation.....	17
3. Présentation globale du site Natura 2000 FR9301610 « Cap Sicié – Six-Fours »..	19
3.1. Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire .....	19
3.2. Objectifs généraux de conservation du SIC « Cap Sicié-Six-Fours » .....	20
4. Présentation globale du site Natura 2000 FR9302001 « Lagune du Brusuc » .....	21
4.1. Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du SIC FR9302001 « Lagune du Brusuc » .....	21
4.2. Objectifs généraux de conservation du SIC FR9302001 « Lagune du Brusuc ».....	21
5. Présentation globale du site Natura 2000 FR9301997 « Embiez-Cap Sicié » .....	23
5.1. Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire de la pSIC FR9301997 « Embiez-Cap Sicié » .....	23
5.2. Objectifs généraux de conservation de la pSIC FR9301997 « Embiez-Cap Sicié »	24
6. Résultats des inventaires.....	25
6.1. Présentation des secteurs étudiés .....	25
6.2. Habitats naturels d'intérêt communautaire.....	32
6.3. Flore .....	38
6.4. Invertébrés .....	39
6.5. Amphibiens .....	39
6.6. Reptiles .....	39
6.7. Mammifères .....	39
7. Habitats et espèces d'intérêt communautaire, présents et fortement potentiels qui feront l'objet de l'évaluation appropriée des incidences .....	40
7.1. Tableau récapitulatif.....	40
7.2. Etat de conservation des éléments d'intérêt communautaire avérés .....	40



Partie 2 : Methodes d'évaluation .....	41
1. Méthodes d'évaluation des atteintes.....	42
2. Analyse des atteintes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire (DH1/DH2) .....	43
2.1. Description des effets pressentis.....	43
2.2. Effets cumulatifs.....	43
Partie 3 : Évaluation appropriée des incidences sur le SIC FR9301610 « CAP SICIE - SIX FOURS » .....	44
3. Analyse des atteintes sur les habitats d'intérêt communautaire.....	45
4. Analyse des atteintes sur les espèces faunistiques d'intérêt communautaire (DH2)	46
5. Bilan des atteintes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire (DH1-DH2)	47
Partie 4 : Évaluation appropriée des incidences sur la pSIC FR9302001 « LAGUNE DU BRUSC » .....	48
Partie 5 : Évaluation appropriée des incidences sur le SIC FR9301997 « EMBIEZ - CAP SICIE » .....	50
Partie 6 : Conclusions sur l'incidence du projet de PLU sur les sites Natura 2000 présents dans la commune de Six-Fours-les-Plages : « Cap Sicié – Six-Fours », « Embiez – Cap Sicié » et « Lagune du Brusac ».....	52
5.1. Conclusion sur la significativité de l'incidence du PLU .....	53
5.2. Raisons justifiant la réalisation du projet.....	53
5.3. Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences du projet sur l'état de conservation du site Natura 2000 .....	53
Sigles .....	54
Bibliographie.....	56
Annexe 1. Relevé entomologique .....	58



## Table des cartes

---

Carte 1 : Localisation de la commune de Six-Fours-les-Plages .....	8
Carte 2 : Secteurs à développement urbain potentiel et reconnaissance de l'existant . .....	10
Carte 3 : Localisation de la zone d'étude et des sites Natura 2000 .....	12
Carte 4 : Secteurs à développement urbain potentiel et reconnaissance de l'existant . .....	26
Carte 5 : Localisation de la phrygane aux abords de la zone d'étude .....	35
Carte 6 : Localisation de la prairie maigre de fauche de basse altitude dans la zone d'étude .....	36
Carte 7 : Localisation de la forêt de Quercus ilex dans la zone d'étude .....	37
Carte 8 : Localisation des herbiers de phanérogames d'intérêt communautaire aux abords du secteur de Port Méditerranée .....	38

## Préambule

---

L'action de l'Union Européenne en faveur de la conservation de la diversité biologique repose en particulier sur la création du réseau de sites Natura 2000, institué par la directive Habitats (92/43/CEE) et la directive Oiseaux (79/409/CEE). Ces directives prévoient de soumettre les plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur un site Natura 2000 à une **évaluation appropriée de leurs incidences sur l'environnement (EAI)**.

En droit français, l'article L.414-4 du Code de l'Environnement soumet les documents de planification dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site Natura 2000, à une évaluation de leurs incidences au regard **des objectifs de conservation du site**.

**A ce titre, le présent rapport étudie les incidences du projet de PLU de Six-Fours-les-Plages (83) sur les sites Natura 2000 suivants :**

- **SIC FR9301610 « CAP SICIE - SIX FOURS »**,
- **SIC FR9302001 « LAGUNE DU BRUSC »**,
- **pSIC FR9301997 « EMBIEZ - CAP SICIE »**.

Chacun de ces sites est justifié par des espèces et des habitats d'intérêt communautaire (présentant un enjeu dans le territoire de l'Union européenne). L'objectif de l'EAI est de statuer sur l'incidence que pourrait avoir le plan d'urbanisme sur ces habitats et espèces. L'échelle prise en compte est le site Natura 2000 sur lequel porte l'EAI ; **à cette échelle, il s'agit de montrer si oui ou non le projet de plan est susceptible de compromettre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.**

Le travail présenté s'est conformé au guide méthodologique de référence, émanant du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : Application de l'article L.414.4 du Code de l'environnement (chapitre IV, section I) – Evaluation appropriée des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000 (BCEOM/ECONAT, MEDD, 2004).

Les compartiments suivants ont été étudiés, de façon concomitante avec les prospections effectuées dans le cadre du Volet Naturel de l'Evaluation Environnementale (réf : 1203-926-RP-VNEE-Vsixfours-1a) :

- **Sébastien FLEURY**, expert en botanique et habitats naturels, chef de projet concernant cette mission,
- **Cédric MROCZKO** et **Jörg SCHLEICHER** tous deux experts en faune sauvage.

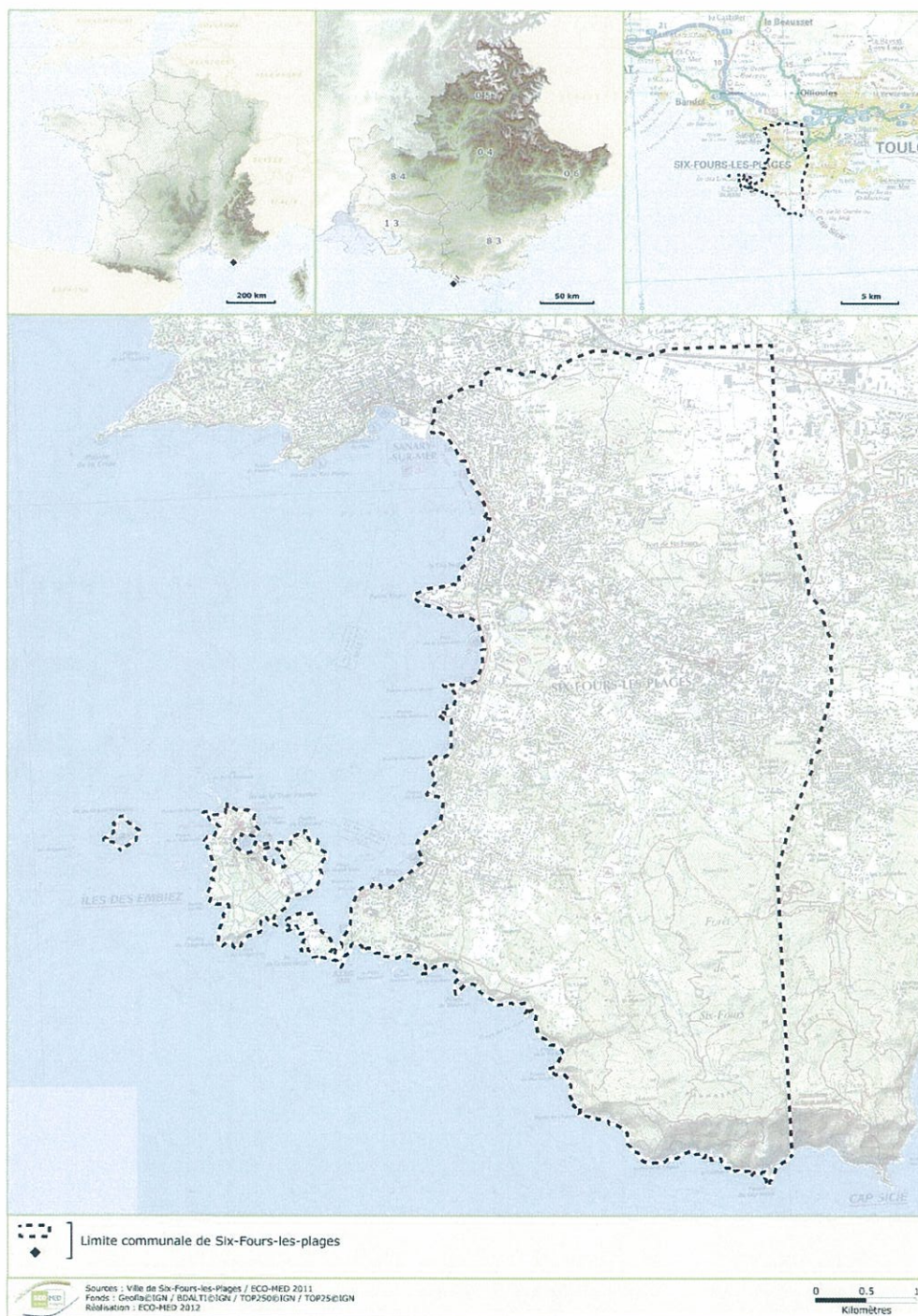
La cartographie a été effectuée par **Jean-Marc BOUFFET**, expert cartographe.

# **PARTIE 1 : ETAT INITIAL**

## 1. Présentation du secteur d'étude

### 1.1. Localisation et environnement naturel

La commune de Six-Fours-les-Plages est située sur le littoral varois.



**Carte 1 : Localisation de la commune de Six-Fours-les-Plages**

Les secteurs densément urbanisés y laissent la place, dans les zones au relief accidenté, à des milieux peu affectés par les activités anthropiques. La dynamique naturelle de la végétation s'exprime alors pleinement, au sein de l'étage de végétation méso-méditerranéen inférieur. Les pelouses laissent ainsi la place à des maquis, progressivement boisés de Chêne-liège ; ces formations caractéristiques des substrats acides sont rares dans une petite région naturelle (collines de l'ouest toulonnais) nettement dominée par le calcaire. A l'est de Toulon, en revanche, elles occupent de vastes surfaces dans les Maurettes puis les Maures.

Cette originalité écologique s'ajoute à un autre facteur de biodiversité : la position littorale de la commune conférant à ce secteur de forts enjeux liés aux milieux côtiers (soumis aux embruns).



**Vue sur le Cap-Sicié**

S. FLEURY, 01/10/2009, Six-Fours-les-Plages (83)

Globalement, à l'échelle communale, les différents types d'habitats présents peuvent être regroupés en fonction des types physiologiques suivants :

- les habitats littoraux (milieux halophiles, falaises et pelouses soumises aux embruns),
- les milieux ouverts (pelouses et maquis),
- les milieux forestiers (Chênaie liège et pinède),
- les zones humides (ruisseaux temporaires, étangs),
- les milieux rocheux,
- les espaces de transition (friches, zones agricoles, jardins privatifs, etc.).

Parmi ces types, **les habitats littoraux et les milieux ouverts** représentent l'enjeu local de conservation le plus important (en tant que tels ou en tant qu'habitats d'espèce à enjeu) (Réf : 0912-926-RP-G2C-Six Fours-EIPLU-1 : rapport d'état initial de l'environnement naturel de la commune, effectué par ECO-MED en 2009).

Dans le cadre du projet de PLU, la carte ci-après permet de visualiser les différents secteurs ayant fait l'objet d'un changement de zonage (zones U, AU, A, N).



**Carte 2 : Secteurs à développement urbain potentiel et reconnaissance de l'existant**



Les secteurs représentés sur la carte sont :

- des secteurs à développement urbain potentiel,
- des secteurs déjà aménagés, pour lesquels le reclassement consiste en une reconnaissance de l'existant.

Dans le cadre de cette évaluation environnementale, l'étude des secteurs à développement urbain potentiel a été privilégiée. **C'est au niveau de ces parcelles que le projet de PLU est susceptible d'avoir l'incidence la plus conséquente sur l'environnement naturel.** Ces 11 secteurs sont dénommés par la suite « secteurs d'étude » et forment la zone d'étude.

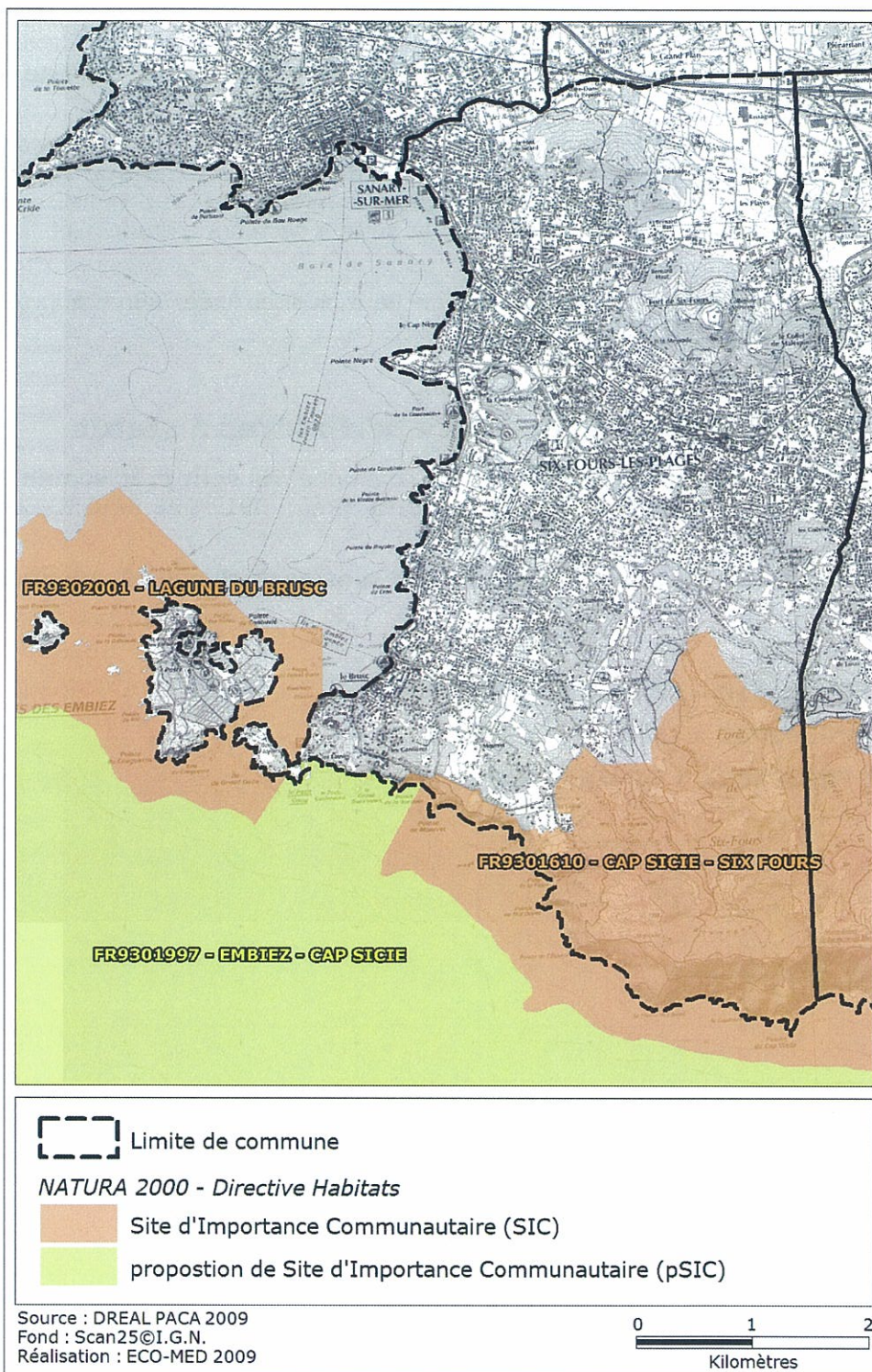
Une attention particulière a aussi été portée au Parc Méditerranée, afin d'approcher son intérêt écologique avéré/potentiel.

## **1.2. Situation par rapport aux périmètres à statut**

Plusieurs périmètres à statut sont localisés sur la commune. **Ils sont précisément décrits dans l'état initial de l'environnement naturel** (Réf : 0912-926-RP-G2C-Six Fours-EIPLU-1).

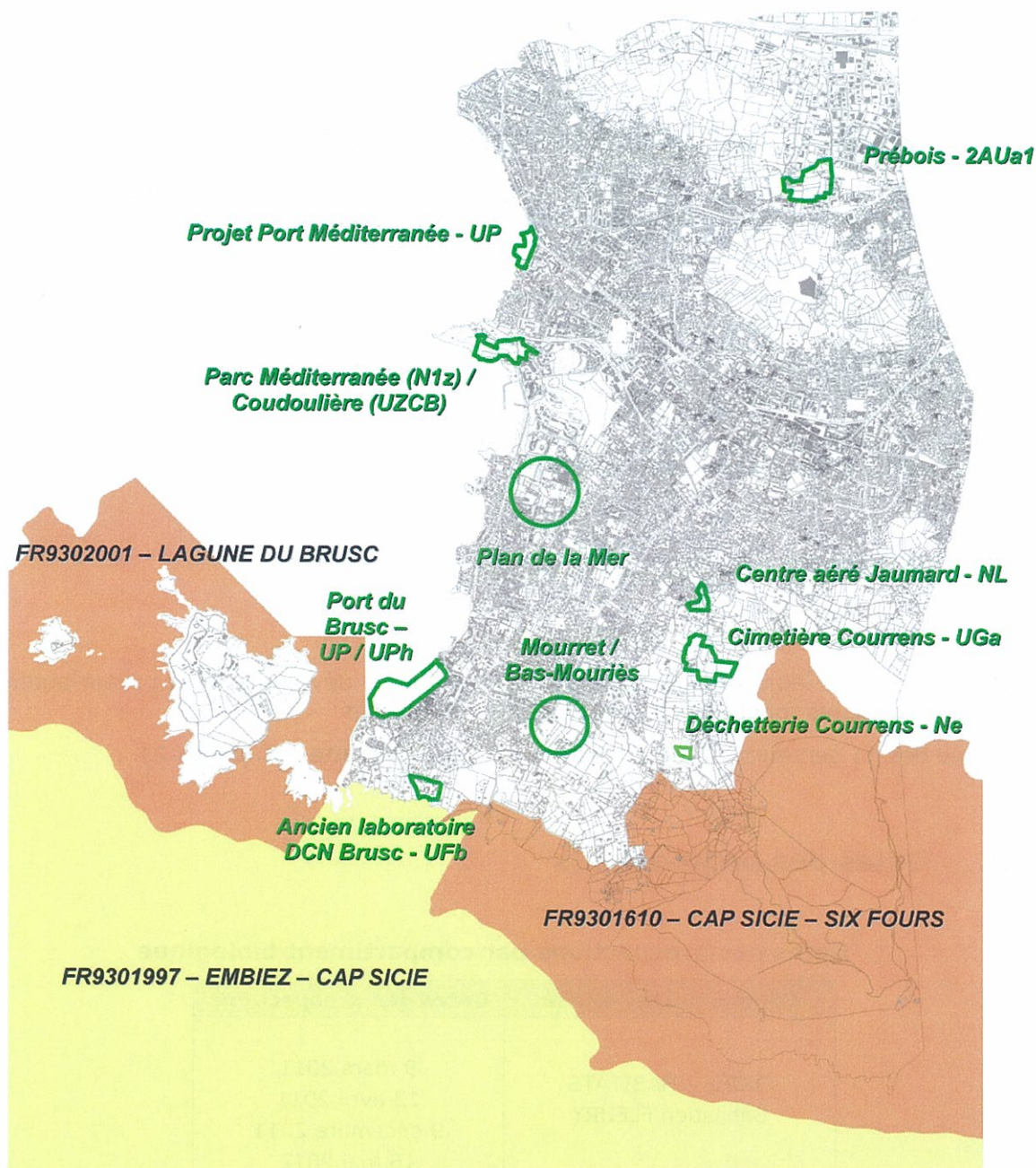
**Dans l'objectif de ces EAI, nous nous intéresserons exclusivement aux périmètres Natura 2000 :**

- **SIC FR9301610 « CAP SICIE - SIX FOURS »**,
- **SIC FR9302001 « LAGUNE DU BRUSC »**,
- **pSIC FR9301997 « EMBIEZ - CAP SICIE »**.



**Carte 3 : Localisation de la zone d'étude et des sites Natura 2000**

**Ces sites Natura 2000 sont précisément décrits par la suite (cf. parties 3, 4, 5), notamment les éléments (habitats naturels et espèces) qui ont justifié leur désignation.**



**Localisation des zones susceptibles d'être touchée de manière notable par la mise en œuvre du PLU – et prospectées dans le cadre de l'évaluation environnementale - et des sites natura 2000** (cf. préambule de la partie B des justifications du PLU – pièce 1.2) – Source : G2C Territoires